



Pollution de l'air

Le Conseil d'État enjoint au Gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires pour ramener les concentrations en dioxyde d'azote et en particules fines PM10 sous les valeurs limites.

L'UNSA-FERROVIAIRE SE FÉLICITE DE LA DÉCISION DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'État, plus haute juridiction administrative française, a enjoint au gouvernement début juillet de prendre toutes les mesures urgentes et nécessaires, afin de réduire la pollution aux particules fines.

L'UNSA-Ferroviaire se félicite de cette décision et rappelle que le report modal Route/Ferroviaire concourt de façon prégnante à l'atteinte de cet objectif.

L'État a pris ces dernières années une série de mesures favorables au transport routier qui expliquent, en grande partie l'échec de la France vis à vis de ses objectifs de qualité de l'air : autorisation de circulation des poids lourds de 44 Tonnes, abandon de l'écotaxe, libéralisation de l'autocar interurbain...

Alors que l'accidentologie et la mortalité routière augmentent pour la 3^{ème} année consécutive, la pollution aux particules entraîne 48 000 morts prématurés dans le pays, soit 9% de l'ensemble des décès chaque année, selon l'agence Santé publique France*.

Les actions de l'UNSA-Ferroviaire concernant l'Indemnité Kilométrique Vélo et les Plans de Déplacement Entreprise, à destination des salariés-es du Groupe Public Ferroviaire SNCF, sont également de nature à contribuer à réduire l'empreinte carbone de façon significative.

L'UNSA-Ferroviaire, dans la continuité des arbitrages du Grenelle de l'Environnement et de la Cop 21, demande une nouvelle fois au gouvernement des signes forts concernant l'incitation aux mobilités douces, et un plan d'envergure en faveur du report modal Route/Ferroviaire, Voyageurs et Fret.



Roger Dillenseger
Secrétaire Général
06 08 89 71 69

Laurent Fauvau
Secrétaire Fédéral
06 24 51 20 46

Thierry Marty
Administrateur SNCF Mobilités
06 08 80 13 69

Guillaume Veret
Secrétaire du Groupe National Fret
06 33 15 9713



* Santé publique France a réalisé une évaluation quantitative de l'impact sanitaire (EQIS) de la pollution atmosphérique afin d'en estimer le poids sur la santé. L'étude de Santé publique France apporte une nouvelle estimation nationale du poids de la pollution par les particules fines PM2.5 en lien avec l'activité humaine. Ces nouvelles données actualisent la dernière estimation publiée en 2000 dans l'étude européenne CAFE annonçant plus de 40 000 décès liés à la pollution en France. Les nouvelles données, estimées à 48 000 décès par an, confirment le même ordre de grandeur que l'étude européenne.

UNSA-Ferroviaire

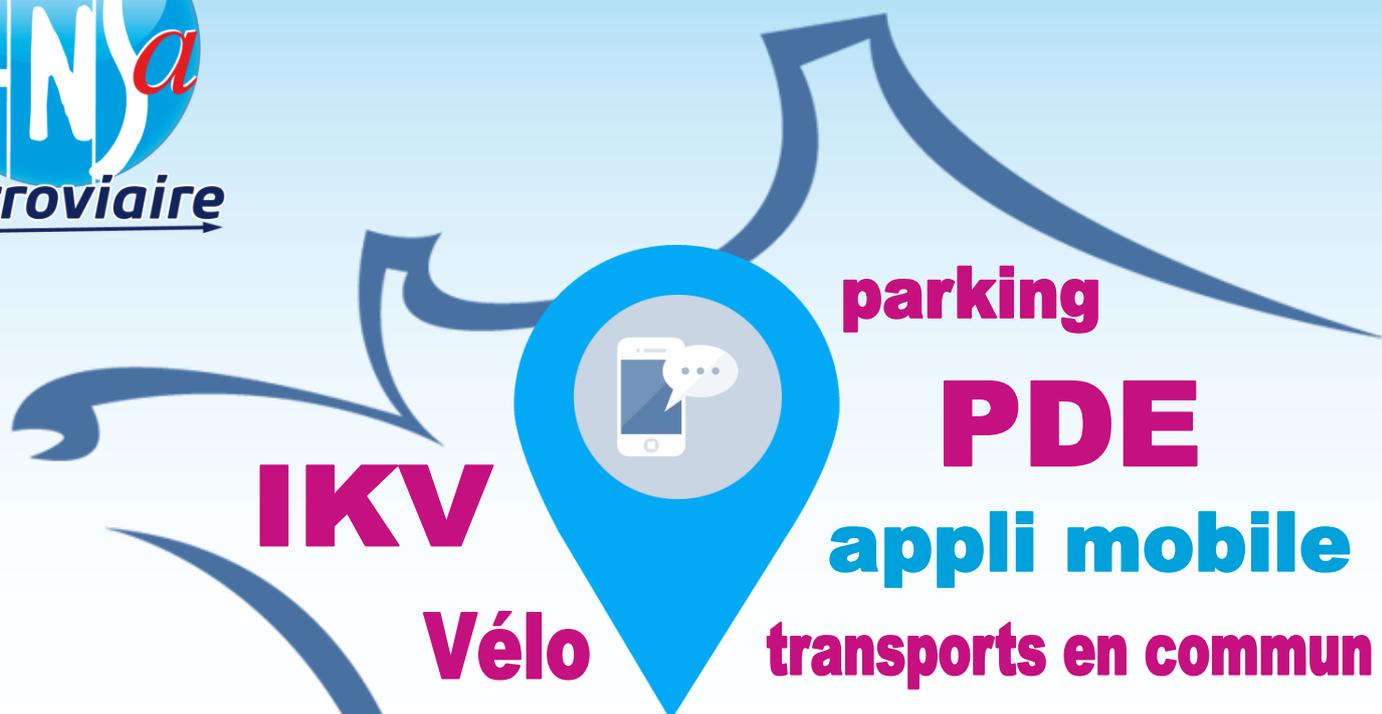
56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS

Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65 • federation@unsa-ferroviaire.org



Trajets domicile / travail SNCF

L'UNSA plaide l'écomobilité partagée
au bénéfice de l'expérience des salariés-és SNCF



IKV

Vélo

parking

PDE

appli mobile

transports en commun

communauté

connexions

complémentarité

écosystème

co-voiturage

sécurisation

VLS

télétravail



2 0 1 7